

Synthèse de la consultation dans le cadre de la participation par voie électronique du public

Projet de construction d'une serre agricole et extension d'une serre
existante – SARL ABC 14 – PC n° 014 167 24 P0006

Sommaire

I – Contexte du projet.....	3
II – Contexte de la consultation dans le cadre de la participation par voie électronique du public.....	4
III – Les modalités de la consultation	5
IV – Synthèse des contributions	16
V – Modalités de mise à disposition de ce bilan	17
La réglementation :	17
Bilan de la mise à disposition :	17
V – Conclusion	18
ANNEXES.....	19
Annexe 1 : Arrêté de Monsieur le Maire portant ouverture de la procédure de participation par voie électronique du 19 août 2024	19
Annexe 2 : Annonces légales.....	21
Annexe 3 : Certificat d’affichage de la Mairie de Cuverville	23
Annexe 4 : Observations déposées dans le registre de l’Hôtel de Ville de Colombelles	24

I – Contexte du projet

Le permis de construire n° PC 014 167 24 P0006 a été déposé par voie dématérialisée le 07 juin 2024 par la SARL ABC 14, représentée par Monsieur Pierre-Marie BATTAIS, en Mairie de Colombelles.

Le projet consiste en un projet de construction d'une serre agricole de culture de 35 574 m², et l'extension d'une superficie de 287 m² de la serre existante (initialement accordée par le permis de construire n° PC 014 167 20 P0002 avec une surface de plancher de 35 687 m²).

Ce projet se situe en limite Est de la commune. Il est limitrophe à la commune de Cuverville, et plus particulièrement d'une zone d'activités dénommée « La Vanière ».

Le site, d'une superficie de 15 ha, comprend déjà une serre de culture sur 3,6 ha et un parking de 20 places à l'Ouest, ainsi que, à l'Est, une réserve d'eau de 15 000 m³, un bassin d'infiltration de 2 000 m² et un forage d'alimentation de 60 m de profondeur, pouvant prélever jusqu'à 11 000 m³ d'eau par an. Le projet d'extension s'insère entre la serre existante et ces derniers ouvrages déjà aménagés. Le maître d'ouvrage prévoit d'y installer une nouvelle serre de 3,5 ha, accompagnée d'une seconde lagune de collecte des eaux pluviales de 15 000 m³ en bordure Sud et d'un espace de stationnement supplémentaire d'une vingtaine de places avec voirie d'accès associée pour une surface de 2 000 m².

Cette serre, d'une hauteur de 7,42 mètres identique à la serre existante, est destinée à une production de tomates, d'aubergines et de poivrons en agriculture biologique. Le projet prévoit un système d'irrigation à partir de bassins de récupération des eaux pluviales et du forage en appui. Le porteur de projet mutualisera pour ce faire les moyens de fonctionnement avec les structures en place (bassin, forage, électricité, chauffage issu du réseau de chaleur du centre de valorisation des déchets SYVEDAC). L'activité recrute emploie actuellement 45 salariés travaillant sur le site (en pleine saison), auxquelles s'ajouteront 25 personnes supplémentaires pour l'exploitation de la nouvelle serre (en pleine saison également).

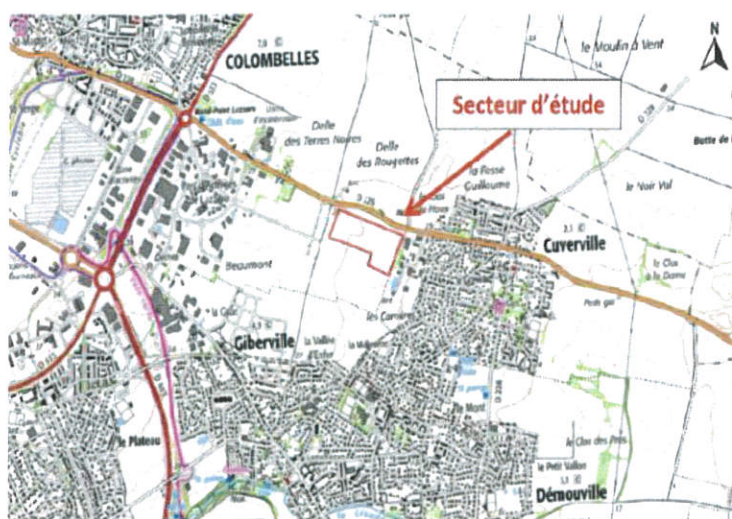


Figure 1: Localisation et configuration du projet (source : étude d'impact, p. 6 et 8)

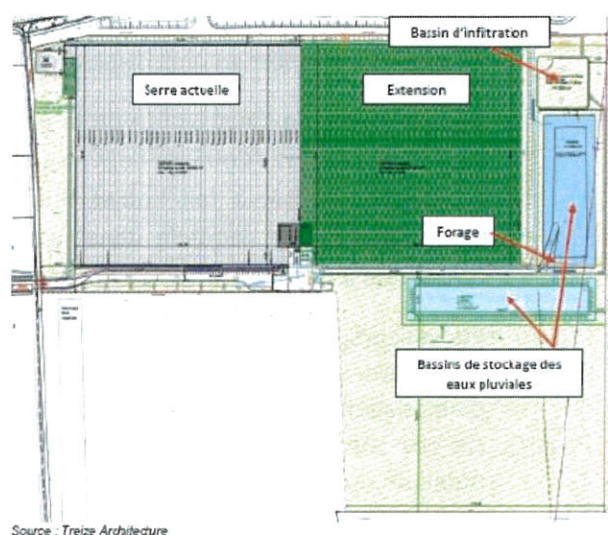


Figure 2: Plan du projet (source : p. 8 EI)

II – Contexte de la consultation dans le cadre de la participation par voie électronique du public

La participation du public par voie électronique a porté sur le projet de construction d'une serre agricole de culture de 35 574 m², et l'extension d'une superficie de 287 m² de la serre existante. L'aménagement précédent a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale n°2020-3535 du 30 avril 2020 et a été accordé par le permis de construire n° PC 014 167 20 P0002 avec une surface de plancher de 35 687 m².

Cette consultation s'inscrit dans le respect des obligations réglementaires fixées par le Code de l'environnement, en particulier l'article L.123-19, qui vise à garantir l'information et la participation active des citoyens dans les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et la qualité de vie.

Cette consultation du public avait pour objectifs de :

- Informer les riverains et parties prenantes sur les détails du projet, ses finalités, et les mesures prévues pour en atténuer les impacts potentiels.
- Recueillir les avis, préoccupations et suggestions du public afin d'enrichir la réflexion autour du projet et d'éventuellement adapter certains éléments en fonction des retours.
- Garantir une transparence dans la prise de décision, en permettant aux citoyens d'accéder aux informations complètes et de participer activement à l'élaboration du projet.

Conformément aux exigences de la loi sur la démocratie de proximité n°2002-276 du 27 février 2002 et des différentes directives européennes visant à renforcer la participation des citoyens et la transparence dans les processus décisionnels, cette consultation s'inscrit dans une démarche de participation citoyenne et de développement durable, tendant à renforcer la légitimité et l'acceptabilité des projets d'aménagement du territoire.

Une étude d'impact a été réalisée pour le projet et jointe à la demande de permis de construire précitée conformément aux dispositions de l'article R.431-16 du Code de l'urbanisme.

Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire précitée et conformément à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, l'étude d'impact, incluse dans le dossier de permis de construire susvisé, a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale, laquelle dans sa décision n° MRAe 2024-5432 du 08 août 2024, a soumis sa réalisation à une évaluation environnementale.

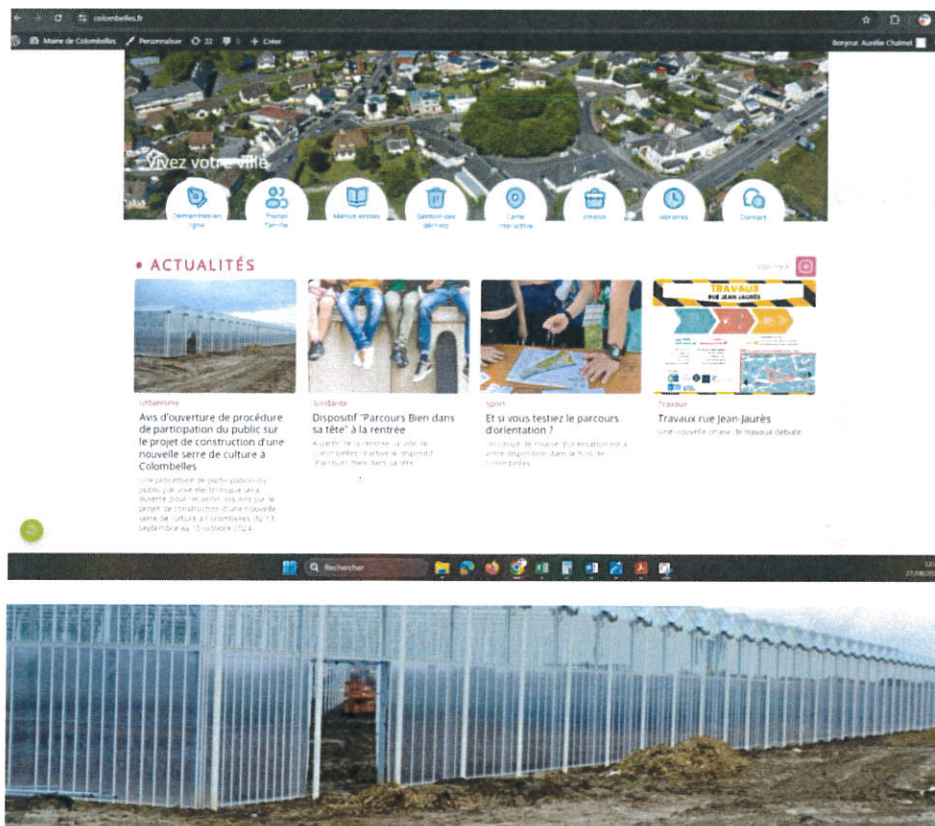
Par ailleurs, par application de l'article L.123-2 du Code de l'environnement qui prévoit que les demandes de permis de construire portant sur des projets de travaux, de construction ou d'aménagement donnant lieu à la réalisation d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas d'une part, et qui dispense ces mêmes demandes de permis de construire d'enquête publique au profit d'une participation par voie électronique d'autre part, implique que le projet de réalisation d'une serre agricole et d'extension de la serre existante soit soumis à la présente participation du public dans le cadre de la procédure d'instruction du permis de construire concerné.

III – Les modalités de la consultation

Les modalités d'organisation de la présente participation du public par voie électronique relative au projet de construction d'une serre et de l'extension d'une serre existante, objet de la demande de permis de construire n° PC 014 167 24 P0006, déposée par la SARL ABC 14, représentée par Monsieur Pierre-Marie BATTAIS, ont été déterminées par le Maire de Colombelles par arrêté municipal n°24.08.09 du 19 août 2024.

Cette procédure de participation par voie électronique du public s'est déroulée pendant 30 jours consécutifs du lundi 16 septembre 2024 à 12h00 au mardi 15 octobre 2024 à 12h00 inclus sur le site Internet de la Ville (www.colombelles.fr).

Site Internet de la Ville de Colombelles avec une mise en ligne comme « actualités » le 27 août 2024 :



ACTUALITÉS

Avis d'ouverture de procédure de participation du public sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture à Colombelles

Du vendredi 13 septembre au mardi 15 octobre 2024, une procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte pour recueillir vos avis ou poser vos questions sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante de la Grande ferme, route de Cuverville.

Vous pourrez faire part de vos observations ou propositions, sous forme électronique, à l'adresse électronique suivante : urbanisme@colombelles.fr du lundi 16 septembre jusqu'au mardi 15 octobre 2024 inclus.

A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le Maire de Colombelles statuera sur ladite demande.

La synthèse des observations et propositions du public sera consultable sur le site Internet au plus tard à la date de publication de la décision du Maire de Colombelles.

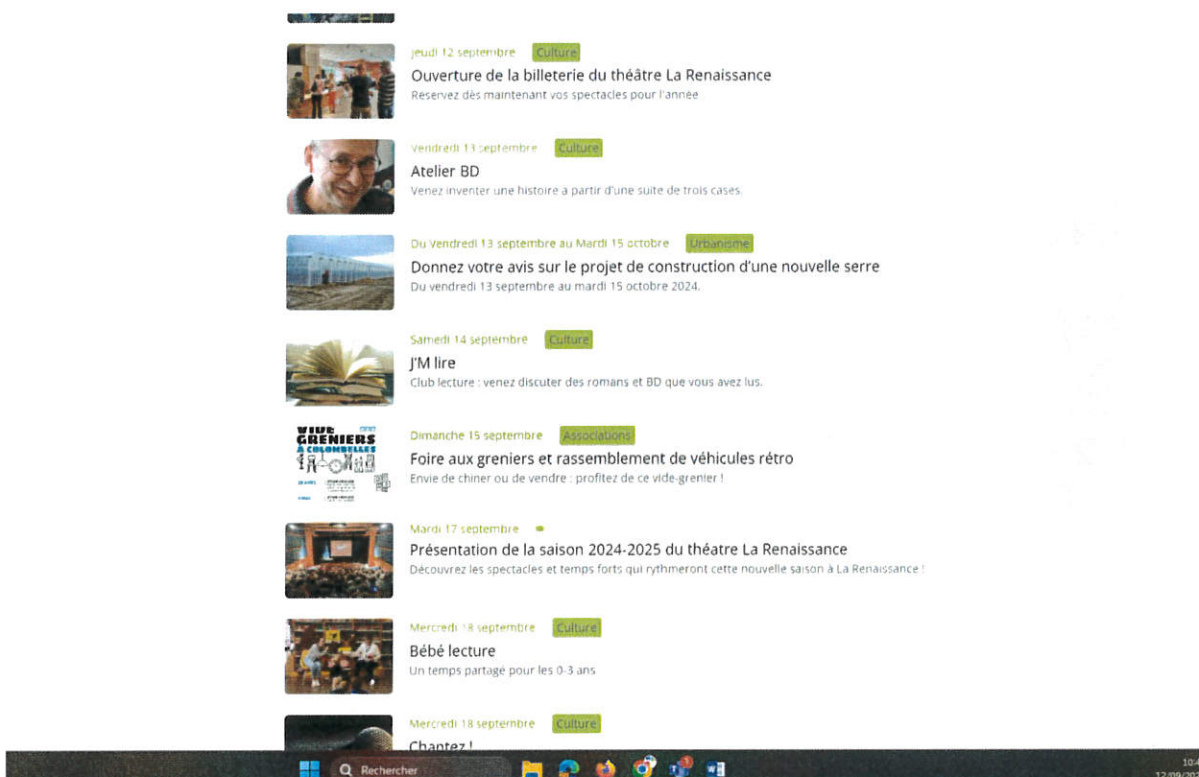
Documents :

- Arrêté municipal portant avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sur un projet de construction d'une serre de culture et d'extension de la serre existante situé 5 rue du Four à Chaux à Colombelles
- Affiche portant avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sur un projet de construction d'une serre de culture et d'extension de la serre existante situé 5 rue du Four à Chaux à Colombelles

Site Internet de la Ville de Colombelles avec une mise en ligne comme « actualités » du 12 septembre 2024 au 15 octobre 2024 :



Agenda du site Internet de la Ville de Colombelles du 12 septembre 2024 au 15 octobre 2024 :



AGENDA

INFORMATIONS PRATIQUES



Accueil / Agenda / Donnez votre avis sur le projet de construction d'une nouvelle serre

Donnez votre avis sur le projet de construction d'une nouvelle serre

Du Vendredi 13 septembre au Mardi 15 octobre

Urbanisme

Donnez votre avis sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante à Colombelles

Du vendredi 13 septembre au mardi 15 octobre 2024, une procédure de participation du public par voie électronique est ouverte pour recueillir vos avis ou poser vos questions sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante de la Grande ferme, route de Cuverville.

Consultez le dossier complet :

- [pièces constitutives de la demande de permis de construire](#)
- [études d'impact > fichier 1 - fichier 2](#)
- [avis de la Missions régionales d'autorité environnementale \(MRAe\)](#)

Faites part de vos observations :

- En version papier : À l'accueil de la mairie
- Par mail : urbanisme@colombelles.fr
- Date limite de participation : mardi 15 octobre 2024 à 12h



[Site Internet de la Ville de Colombelles du 12 septembre 2024 au 15 octobre 2024 accessible depuis https://www.colombelles.fr/vivre-a-colombelles/projets-sur-le-territoire/ecoquartier-en-lisiere-du-bois/:](https://www.colombelles.fr/vivre-a-colombelles/projets-sur-le-territoire/ecoquartier-en-lisiere-du-bois/)

VIVRE À COLOMBELLES

Solidarité
Petite enfance
Éducation
Jeunesse
Sport
Seniors
Associations
Environnement
Grands projets
Travaux
Opérations d'aménagement

Accueil / Vivre à Colombelles / Opérations d'aménagement

Opérations d'aménagement



NOUVELLES SERRES DE CULTURE

Donnez votre avis sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante à Colombelles

Du vendredi 13 septembre au mardi 15 octobre 2024, une procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte pour recueillir vos avis ou poser vos questions sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante de la Grande ferme, route de Cuverville.

Consultez le dossier complet :

- [pièces constitutives de la demande de permis de construire](#)
- [études d'impact > fichier 1 - fichier 2](#)
- [avis de la Missions régionales d'autorité environnementale \(MRAe\)](#)

Faites part de vos observations :

- En version papier : À l'accueil de la mairie
- Par mail : urbanisme@colombelles.fr
- Date limite de participation : mardi 15 octobre 2024 à 12h

Avis de consultation du public par voie électronique sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante

Du vendredi 13 septembre au mardi 15 octobre 2024, une procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte pour recueillir vos avis ou poser vos questions sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante de la Grande ferme, route de Cuverville.

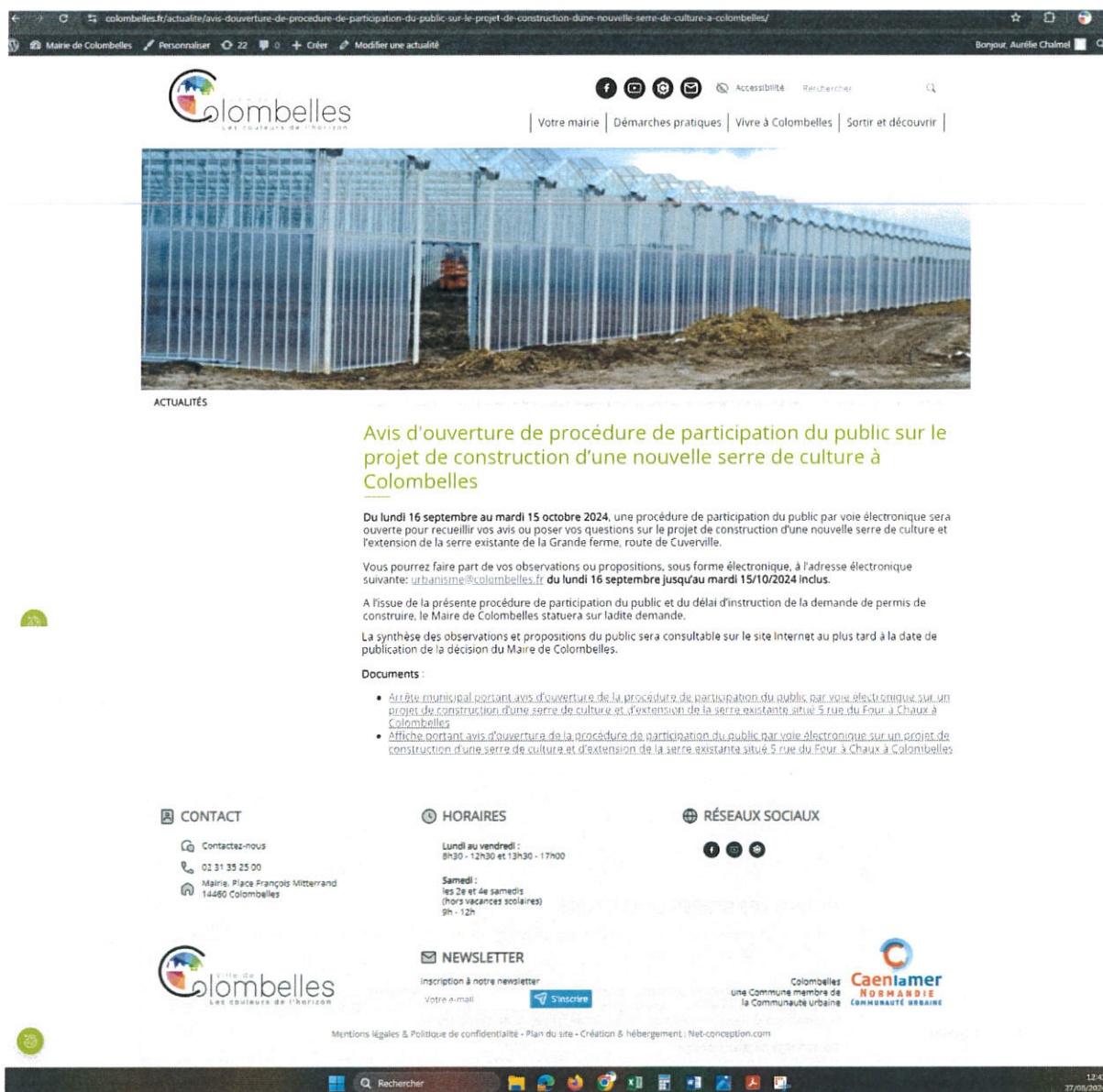
Vous pourrez faire part de vos observations ou propositions, sous forme électronique, à l'adresse électronique suivante : urbanisme@colombelles.fr du vendredi 13 septembre jusqu'au mardi 15 octobre 2024 inclus.

À l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le Maire de Colombelles statuera sur ladite demande.

La synthèse des observations et propositions du public sera consultable sur le site Internet au plus tard à la date de publication de la décision du Maire de Colombelles.

Documents :

- [Arrêté municipal portant avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sur un](#)



The screenshot shows the website of the Municipality of Colombelles. At the top, there is a navigation bar with the logo and name of the municipality, and a search bar. Below the navigation bar, there is a large image of a greenhouse under construction. The main content area features a news article titled "Avis d'ouverture de procédure de participation du public sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture à Colombelles". The article text is as follows:

Actualités

Avis d'ouverture de procédure de participation du public sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture à Colombelles

Du **lundi 16 septembre au mardi 15 octobre 2024**, une procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte pour recueillir vos avis ou poser vos questions sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante de la Grande ferme, route de Cuverville.

Vous pourrez faire part de vos observations ou propositions, sous forme électronique, à l'adresse électronique suivante: urbanisme@colombelles.fr du **lundi 16 septembre jusqu'au mardi 15/10/2024 inclus**.

A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le Maire de Colombelles statuera sur ladite demande.

La synthèse des observations et propositions du public sera consultable sur le site Internet au plus tard à la date de publication de la décision du Maire de Colombelles.

Documents :

- Arrêté municipal portant avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sur un projet de construction d'une serre de culture et d'extension de la serre existante située 5 rue du Four à Chaux à Colombelles
- Affiche portant avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sur un projet de construction d'une serre de culture et d'extension de la serre existante située 5 rue du Four à Chaux à Colombelles

The footer of the website contains contact information, opening hours, social media links, and a newsletter sign-up form.

Différentes publications d'informations ont également été réalisées sur les réseaux sociaux dont dispose la Ville de Colombelles, à savoir Facebook et Citykomi.

[Publications sur Facebook – annonces le 27 août 2024, le 12 septembre 2024 et le 02 octobre 2024 :](#)



<https://www.colombelles.fr/.../avis-douverture-de-.../AVIS D'OUVERTURE DE CONSULTATION> | Du vendredi 13 septembre au mardi 15 octobre 2024, une procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte pour recueillir vos avis ou poser vos questions sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante ... [En voir plus](#)



JE PARTICIPE | [Donnez votre avis sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante à Colombelles !](#) 🗳️
Du vendredi 13 septembre au mardi 15 octobre 2024, une procédure de participation du public par voie électronique est ouverte pour recueillir vos avis ou poser vos questions sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante de la Grande ferme, route de Cuverville.
👉 Consultez... [En voir plus](#)



JE PARTICIPE | [Donnez votre avis sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante à Colombelles !](#) 🗳️
Jusqu'au mardi 15 octobre 2024, une procédure de participation du public par voie électronique est ouverte pour recueillir vos avis ou poser vos questions sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante de la Grande Ferme, route de Cuverville.
👉 Consultez le dossier complet et faites part de vos observations :
En ligne : www.colombelles.fr
En version papier : À l'accueil de la mairie
Par mail : urbanisme@colombelles.fr
📅 Date limite : Mardi 15 octobre 2024 à 12h00
[#Colombelles](#)

Publication sur Citykomi – annonce publiée du 13 septembre 2024 au 15 octobre 2024 :

Aperçu de la publication



MAIRIE DE COLOMBELLES

Du 13/09/24 10:00 au 15/10/24 12:10



Donnez votre avis : projet des serres

Du vendredi 13 septembre au mardi 15 octobre 2024, une procédure de participation du public par voie électronique est ouverte pour recueillir vos avis ou poser vos questions sur le projet de construction d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante de la Grande ferme, route de Cuverville.
Plus d'informations : <https://kky.fr/SAYgjc>
Vos remarques : urbanisme@colombelles.fr

Détails

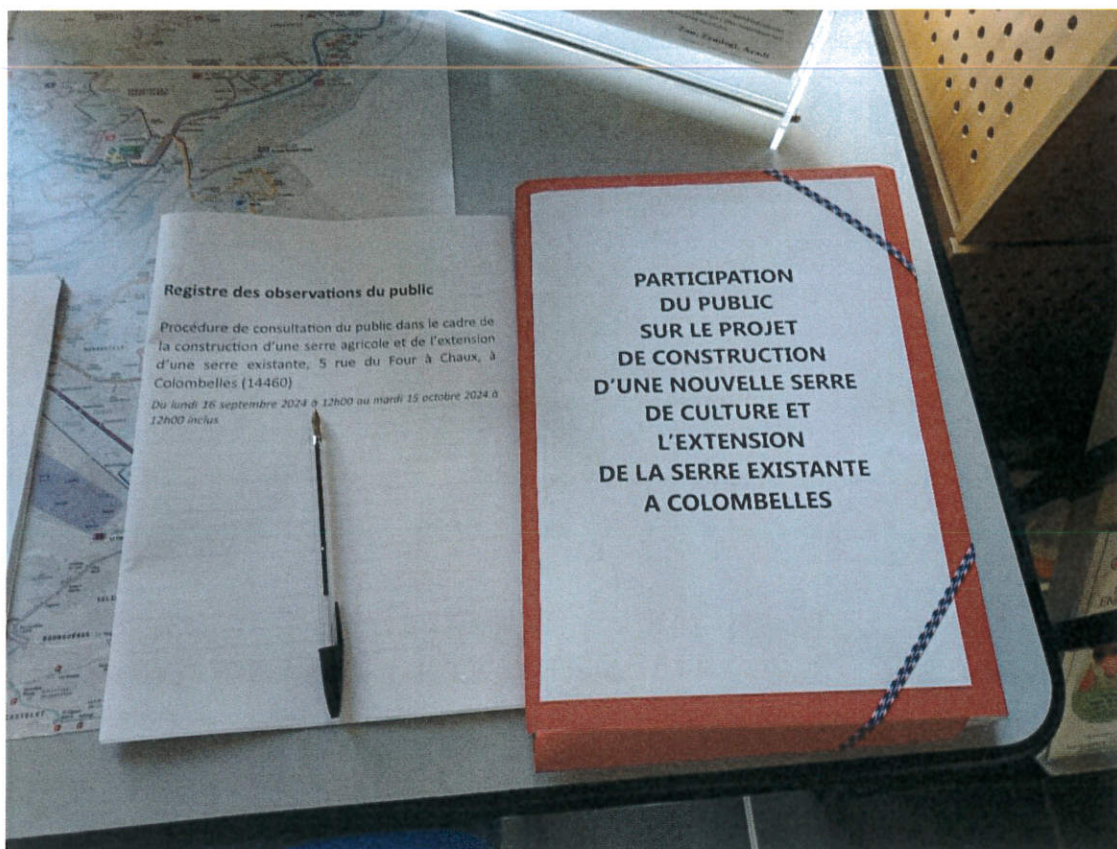
Événement

Dates de l'événement	ven. 13 sept. 2024 au mar. 15 oct. 2024
----------------------	---

Publication

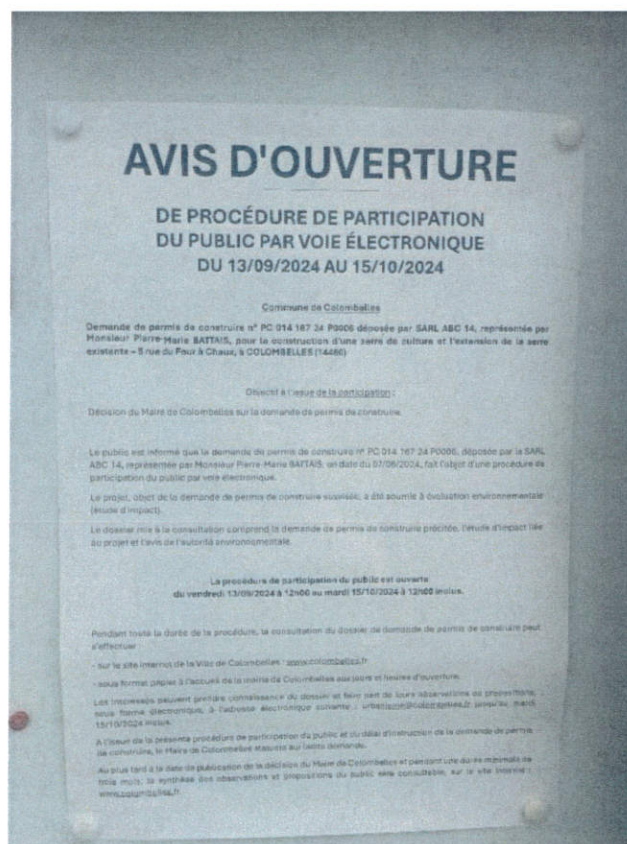
Occurrences	1 (par canal)
Canaux	1 sélectionné(s)
Date de publication	Aujourd'hui
Heure de publication	10:00

Exemplaire du dossier de permis de construire mis à disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Colombelles – le 13 septembre 2024 :

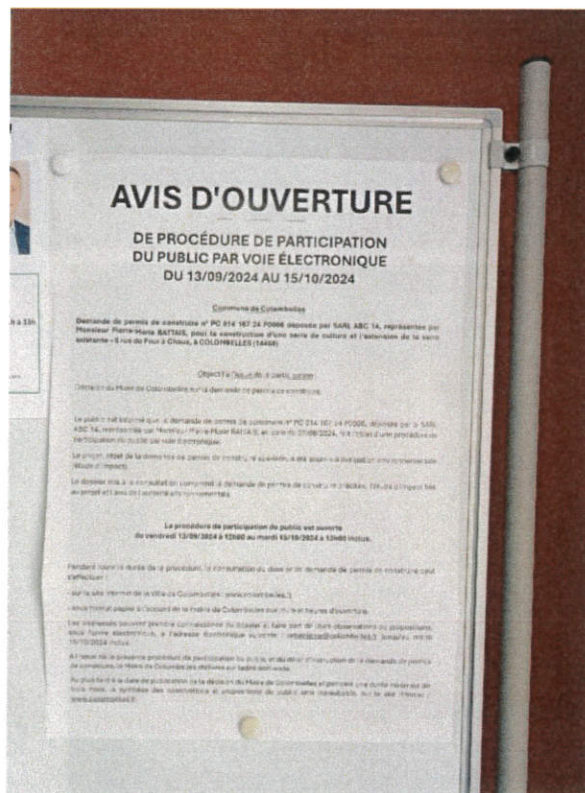


Un avis informant le public de l'organisation de cette participation a été affiché en mairie de Colombelles à partir du vendredi 23 août 2024.

Affichage sur le panneau extérieur de la Mairie – affichage légal réalisé le vendredi 23 août 2024 :

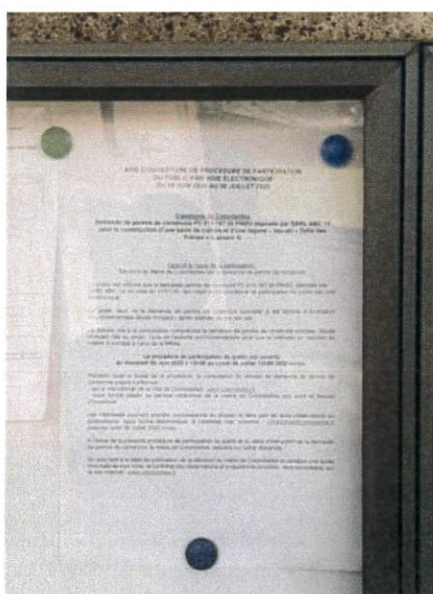


Affichage sur le panneau intérieur de la Mairie de Colombelles – affichage légal réalisé le vendredi 23 août 2024 :



Un avis informant le public de l'organisation de cette participation a été affiché en mairie de Cuverville à partir du vendredi 23 août 2024.

Affichage sur le panneau extérieur de la Mairie de Cuverville – affichage légal réalisé le jeudi 29 août 2024 :



Un avis informant le public de l'organisation de cette participation a été affiché sur le site du projet en date du vendredi 23 août 2024.

En vertu des articles du Code de l'environnement, le dossier de permis de construire comprenant l'étude d'impact, les avis des services consultés dans le cadre du permis de construire, l'avis délibéré de l'autorité environnementale ont donc été mis en ligne.

Pendant toute la durée de la participation, le public a pu prendre connaissance du dossier soit par voie électronique sur le site Internet de la ville (www.colombelles.fr), soit sur support papier au service urbanisme de la mairie de Colombelles, Place François Mitterrand – 14460 COLOMBELLES, aux jours et horaires d'ouverture du service public, en dehors des jours fériés.

Pendant toute la durée de la période de mise à disposition, le public a pu faire part de ses observations et propositions à l'adresse suivante : urbanisme@colombelles.fr.

IV – Synthèse des contributions

Lors de cette participation, une seule contribution a été déposée (disponibles en intégralité en annexe de la présente synthèse) sur le registre d'observations disponible en Mairie de Colombelles.

Les observations et remarques portent sur la thématique suivante : la procédure.

Une personne a émis des interrogations sur l'emprise du projet portant sur du terrain faisant l'objet d'une convention établie avec la SAFER et d'un contrat avec l'Etat d'un engagement « bio » jusqu'à fin 2026 au profit de cette même personne, agriculteur de métier.

Réponse du maître d'ouvrage et de la ville :

L'article R.423-1 du Code de l'urbanisme dispose que « *Les demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir et les déclarations préalables sont adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposées à la mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés :*

- a) Soit par le ou les propriétaires du ou des terrains, leur mandataire ou par une ou plusieurs personnes attestant être autorisées par eux à exécuter les travaux ;*
- b) Soit, en cas d'indivision, par un ou plusieurs co-indivisaires ou leur mandataire ;*
- c) Soit par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique. »*

La qualité du demandeur pour garantir l'instruction d'une autorisation d'urbanisme est indépendante d'éventuels engagements autorisant l'exploitation de terrains constituant l'assiette foncière du projet, dès lors que les dispositions susvisées du Code de l'urbanisme sont respectées.

Dans les faits, les remarques émises par le contributeur ont tout de même généré une vérification de la propriété de ces parcelles, laquelle garantit le respect de l'article R.423-1 du Code de l'urbanisme.

V – Modalités de mise à disposition de ce bilan

Les modalités de mise à disposition de ce bilan respecteront la réglementation prévue.

La réglementation :

L'article L. 123-19-1 II du Code de l'environnement dispose que :

« Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.

Dans le cas où la consultation d'un organisme consultatif comportant des représentants des catégories de personnes concernées par la décision en cause est obligatoire et lorsque celle-ci intervient après la consultation du public, la synthèse des observations et propositions du public lui est transmise préalablement à son avis.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend public, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. »

Bilan de la mise à disposition :

La présente synthèse sera mise en ligne sur le site Internet de la ville www.colombelles.fr pour une durée minimale de trois mois, à compter de la date de publication de la décision.

V – Conclusion

La consultation publique organisée pour le projet de construction d'une serre agricole et d'extension d'une serre existante de la SARL ABC14, représentée par Monsieur Pierre-Marie BATAIS, a permis de recueillir une contribution du public. Bien que le nombre de réponses soit limité, cette démarche a répondu aux obligations de participation citoyenne et a offert aux habitants et parties prenantes la possibilité de s'exprimer.

La contribution reçue portait principalement sur la procédure, et plus précisément sur le foncier du projet, et elle a été examinée avec attention par les porteurs de projet. Ce retour a permis de valider la procédure initiale, dans le respect des engagements en matière de transparence et de concertation.

Aussi cette consultation, même avec une participation restreinte, a confirmé la prise en compte des attentes et préoccupations locales et a contribué à la légitimité du processus décisionnel. Le projet pourra donc se poursuivre en tenant compte de l'avis exprimé et des mesures initialement prévues pour garantir son intégration harmonieuse dans le territoire.

Fait à Colombelles,
Le 20 novembre 2024

Le Maire
Marc POTTIER



ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté de Monsieur le Maire portant ouverture de la procédure de participation par voie électronique du 19 août 2024



DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE COLOMBELLES

Arrêté n° 24.08.09

ARRÊTÉ MUNICIPAL

portant avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique
sur un projet de construction d'une serre de culture et d'extension de la serre existante
situé 5 rue du Four à Chaux, à COLOMBELLES (14460)

Le Maire de la Commune de COLOMBELLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-19 et R.123-46-1 ;

VU le dossier d'étude d'impact portant sur le projet, porté par la SARL ABC14, consistant en la réalisation d'une serre de culture de 35 574 m² et de l'extension de la serre existante de 287 m² ;

VU la demande de permis de construire n° PC 014 167 24 P0006 déposée en Maine par voie dématérialisée le 07 juin 2024 ;

VU l'avis en date du 08 août 2024 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Normandie sur le projet de construction ;

VU les pièces du dossier mises à disposition ;

Considérant que le projet susvisé a fait l'objet d'une étude d'impact ainsi que d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Normandie et doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique selon les dispositions prévues aux articles L.123-19 du Code de l'Environnement et suivants ;

Considérant que, pour une information optimale du public, la mise à disposition par voie électronique du dossier sera complétée par une mise à disposition papier du dossier en Mairie - accueil de la Mairie - place François Mitterrand - à Colombelles (14460) ;

ARRÊTE

Article 1 : Le dossier de demande de permis de construire en cours d'instruction, le dossier de l'étude d'impact, l'avis du 08 août 2024 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Normandie, consistant en la construction d'une serre de culture de 35 574 m² et de l'extension d'une serre existante de 287 m², seront mis à disposition du public du **vendredi 13 septembre 2024 à 12h00 au mardi 15 octobre 2024 à 12h00 inclus**.

En tant que maître d'ouvrage de l'opération, la société ABC14, dont le siège est situé 5 rue du Four à Chaux, à COLOMBELLES (14460), est la personne morale responsable du projet.

Article 2 : Le dossier de demande de permis de construire en cours d'instruction, le dossier de l'étude d'impact, l'avis du 08 août 2024 de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) de Normandie seront mis à disposition du public durant cette période :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : www.colombelles.fr

Le public pourra déposer électroniquement ses observations à l'adresse : urbanisme@colombelles.fr.

- En l'Hôtel de Ville - accueil de la Mairie - place François Mitterrand - à Colombelles (14460). Le public pourra prendre connaissance du dossier mis à disposition du public du lundi au vendredi sur les horaires d'ouverture au public.

Article 3 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition, un avis portant les indications contenues dans le présent arrêté devra être porté à la connaissance du public par Monsieur le Maire de la Ville de Colombelles, aux frais du maître d'ouvrage la SARL ABC 14. Cet avis sera affiché sur les panneaux administratifs de la ville de Colombelles, sur l'emplacement du projet et sera publié sur le site internet de la ville : www.colombelles.fr

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

L'accomplissement de ces formalités sera certifié par Monsieur le Maire de Colombelles.

Avis de réception en préfecture
014-211401674-20240819-AR_24-08-09-AR
Date de télétransmission : 19/08/2024
Date de réception préfecture : 19/08/2024

Article 4 : A l'issue de la phase de mise à disposition close le mardi 15 octobre 2024 à 12h00, une synthèse et un bilan des observations seront élaborés.

Article 6 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié pour information au pétitionnaire du permis de construire cité à l'article 1 du présent arrêté.

Article 8 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé-recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Le Maire,

Mass POTTER



Accusé de réception en préfecture
014-211401874-20240819-AR_24-08-00-AR
Date de télétransmission : 19/08/2024
Date de réception préfecture : 19/08/2024

Annexe 2 : Annonces légales

Annonces judiciaires et légales

LIBERTÉ
JEUDI 22 AOÛT 2024
38

Tarif de référence stipulé dans l'art 2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2022 soit 0,113 € HT le caractère
Les annonces judiciaires et légales sont reçues au service des annonces judiciaires et légales, au greffe du Tribunal de Commerce de Caen, 11 rue Duméril-Lévy, CS 40253.

Infogreffe.fr :
un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce

Avis administratif

7374959001 - AA

Commune de COLOMBELLES

Demande de permis de construire n° PC 014 167 24 P0006 déposée par SARL ABC 14, représentée par M. Pierre-Marie Battais, pour la construction d'une serre de culture et l'extension de la serre existante, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460)

AVIS D'OUVERTURE DE PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

du 15 septembre 2024 au 15 octobre 2024

Copie à l'issue de la participation : Décision du maire de Colombelles sur la demande de permis de construire.

Le public est informé que la demande de permis de construire n° PC 014 167 24 P0006, déposée par la SARL ABC 14 représentée par M. Pierre-Marie Battais, en date du 7 juin 2024, est l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

Le projet, objet de la demande de permis de construire n° PC 014 167 24 P0006, a été transmis à l'avis de la commune de Colombelles.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Le dossier est à la disposition de la commune de Colombelles pour consultation.

Tribunal

7375593001 - TCC

Tribunal de Commerce de Caen

Jugement en date du 26 juin 2024

Etat de liquidation BOUTEVILLE PHILIPPE, ROGIER, RAYMOND, 14 rue des Cordons, 14112 Dives-sur-Mer, RCS de Caen 535 250 089. Activité : activités de centres d'appels. L'état de liquidation a été déclaré au greffe du Tribunal de Commerce de Caen le 26 juin 2024.

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Le liquidateur a été nommé M. Pierre-Marie Battais, 5, rue du Four-à-Chaux, à Colombelles (14460).

Ventes

7375593001 - VJ

Maitre Pascale GRAMMAGNAC-YGOUF

Avocat au barreau de Caen

20 Fossés Saint-Jehan à CAEN (14000)

Tel : 02 31 85 23 99

Service renseignements pour la vente 02 31 85 23 72

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE MAISON D'HABITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des ventes immobilières du Tribunal Judiciaire de Caen, Palais de Justice de la rue Vito, 11 rue Duméril-Lévy, CS 40253

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 À 14 H 00

Département du CALVADOS

Commune de GLECY (14570) - La Basse Rigne



Un ensemble immobilier cadastré :

Section 2 n° 03 - 5 La Poterie - pour une contenance de 30 a 07 ca,

Section 2 n° 153 - La Poterie - pour une contenance de 22 a 13 ca,

Soit une contenance totale de 61 a 20 ca.

Consistant en un pavillon d'habitation en tuiles plates de pays composé de :

- une salle de séjour avec cheminée, cuisine aménagée,

un bureau, une chambre, une salle de bains, des WC,

- un étage : trois chambres, une salle de bains, des WC, une lingerie.

Deuxième bâtiment composé d'un grand garage.

Petite construction destinée à l'habbergement de machines.

Habitation.

Conditions d'occupation : habitation par le propriétaire.

Mise à prix, faite par le poursuivant : cent mille euros, c'est-à-dire 100 000 euros.

Outre les taxes, charges et conditions inscrites au cahier des conditions de la vente, consultable au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Caen ou au cabinet de Maître GRAMMAGNAC-YGOUF.

Pris en sus.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avocat et tout avocat excepté au barreau de Caen pourra enchérir.

Avant de porter des enchères, l'acquéreur de l'enchérisseur doit se faire remettre une caution bancaire inscrite ou un chèque de banque de 10 000 euros remis à l'ordre du compte séquestre balié de Caen.

La vente aura lieu sur place le vendredi 13 septembre 2024 de 10 h 00 à 11 h 00.

Pour tous renseignements s'adresser à :

1. Maître Pascale GRAMMAGNAC-YGOUF, avocate au barreau, rédactrice du cahier des conditions de vente.

2. Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Caen où le cahier des conditions de vente a été déposé et où tout intéressé peut en prendre connaissance.

7374959001 - VJ

SELAS Jean-Charles RAULT, Pauline PASCREAU et Pierre PASCREAU

Néanmoins

24, rue Frédéric-Auguste à CAEN (14000)

Tel : 02 31 85 27 54

VENTE SUR SURENCHÈRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION

D'UNE PROPRIÉTÉ

Au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des ventes immobilières du Tribunal Judiciaire de Caen, Palais de Justice de la rue Vito, 11 rue Duméril-Lévy, CS 40253

LUNDI 19 SEPTEMBRE 2024 À 14 H 00

Département du CALVADOS

Commune de BAYEUX (14400) - Hôtel du Laitier - 8 Rue Cebourg

Une propriété comprenant : d'un côté :

- Au nord-est : une grande pièce, une cave et une levrette,

- Au sud-est : une pièce avec toilettes, une chambre avec un cabinet de toilette et une pièce avec WC et douche et une autre pièce,

- Au nord-ouest : un grand garage ouvert, autre garage fermé avec garage,

- Au sud-ouest : une chambre, un cabinet de toilette avec douche et WC et garage.

Cave et levrette et une chambre avec cabinet de toilettes.

De l'autre côté :

- Au nord-est : une grande pièce, une cave et une levrette,

- Au sud-est : une pièce avec toilettes, une chambre avec un cabinet de toilette et une pièce avec WC et douche et une autre pièce,

- Au nord-ouest : un grand garage ouvert, autre garage fermé avec garage,

- Au sud-ouest : une chambre, un cabinet de toilette avec douche et WC et garage.

Cave et levrette et une chambre avec cabinet de toilettes.

De l'autre côté :

- Au nord-est : une grande pièce, une cave et une levrette,

Annexe 3 : Certificat d'affichage de la Mairie de Cuverville

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) Catherine AUBERT

Maire de la Commune de Cuverville (14)

Certifie avoir fait procéder du 29/08/2024 au 18/10/2024 à l’affichage de l’avis de consultation par voie électronique du public concernant la demande de permis de construire n° PC 014 167 24 P0006 pour un projet de construction d’une serre agricole et de l’extension d’une serre existante sur un terrain situé 5 rue du Four à Chaux, à COLOMBELLES (14460).

Fait à Cuverville (14)

Le 18/10/2024



Certificat à retourner à :

Mairie de Colombelles
DAUDT – Service urbanisme
Place François Mitterrand
14460 COLOMBELLES

Annexe 4 : Observations déposées dans le registre de l'Hôtel de Ville de Colombelles

Identité Maillard Vincent 2 rue de Trécan

Date 15 oct 24 14390 Petiville

Observations

Le régime 2 est inscrit sur des terres qui sont en convention avec la Safer jusqu'en 2025. et un contrat avec l'écart d'un engagement Bio jusqu'en Fin 2026. Je suis Agriculteur maintenant installé et arrosé et mes surfaces d'année en année sans compensation. Je m'engage de Plus que le projet de construction soit demandé sur une partie ou j'ai une convention SAFER. Je désire que l'on reprenne contact avec moi. 0685412804